

# BRUCELLERGENE® OCB

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 21-10-2020

## Informations et posologie

### Espèces cibles



#### Espèce cible complément

Bovins, ovins et caprins.

#### Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins, ovins et caprins :

- Détection de l'état d'hypersensibilité retardée induit par l'infection brucellique suivant les méthodes définies par la réglementation en vigueur.

### Administration

#### Voie d'administration



#### Voie d'administration complément

Voie intradermique.

#### Posologie

Respecter les conditions usuelles d'asepsie.

Administrer 0,1 ml de produit par animal, par voie intradermique. Bien agiter avant emploi.

##### - Administration

Le site d'injection doit être pincé et nettoyé. Un pli de peau dans la partie pincée doit être pris entre l'index et le pouce et mesuré avec un cutimètre à ressort, et noté.

La dose du médicament devra être injectée par voie intradermique dans les couches profondes de la peau, dans la paupière inférieure pour les ovins et les caprins et au tiers moyen de l'encolure pour les bovins (le site de l'injection doit être repéré en coupant les poils). Une injection correcte sera confirmée par la palpation d'un gonflement de la taille d'un petit pois, au site d'injection.

##### - Interprétation des résultats

L'interprétation de la réaction doit être basée sur l'observation des signes cliniques et l'augmentation de l'épaisseur du pli de la peau au point d'injection, 48 heures après injection chez les ovins et caprins et 72 heures après injection chez les bovins.

Toute réaction d'hypersensibilité visible ou palpable telle que, par exemple, une réaction œdémateuse conduisant à une élévation de la peau ou un épaissement de la paupière doit être interprétée comme une réaction positive.

#### Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Extrait protéique de *Brucella melitensis*, souche B115 (rugueuse) ..... 1 500 - 2 500 UI\*

Excipient(s) QSP ..... 1 mL

\* UI = Unités internationales.

#### Principes actifs / Molécule

Extrait protéique de *Brucella melitensis* souche B115

## Forme pharmaceutique

Suspension

## Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Vaccin : délivrance soumise à ordonnance.

## Temps d'attente

Toutes cibles :

Zéro jour.

## Propriétés

---

### Propriétés pharmacologiques

Détection *in vivo* de l'état d'hypersensibilité retardée induit par la brucellose.

## Mise en garde

---

### Contres-indications et mise en garde

---

#### Contre-indications

Aucune.

#### Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

La vaccination avec des vaccins contre la brucellose induit un état d'hypersensibilité retardée pour une durée variable qui peut interférer avec les résultats de ce test. L'utilisation de l'allergène est, par conséquent, déconseillée pour les animaux immunisés après vaccination. Il peut toutefois être utilisé chez ces animaux sous le contrôle d'un vétérinaire, et à condition que toutes les informations relatives au troupeau soient prises en compte lors de la lecture et de l'interprétation des résultats.

#### Effets indésirables (fréquence et gravité)

Bien que les essais terrains montrent qu'il n'y a pas d'effets secondaires lorsque ce produit est utilisé chez les bovins, les ovins et les caprins sensibilisés par *Brucella melitensis*, l'innocuité chez ces animaux n'a pas été spécifiquement testée et établie. Par conséquent, un suivi régulier doit être réalisé.

## Précautions d'emploi

---

### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Les résultats obtenus avec ce test devront être interprétés en prenant en compte d'autres résultats obtenus dans le cheptel, ainsi que les facteurs cliniques et épidémiologiques qui ont conduit à l'utilisation de ce test.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Une auto-injection accidentelle chez un opérateur sensibilisé est susceptible d'entraîner une réaction d'hypersensibilité retardée. Dans ce cas, il est recommandé de demander immédiatement un avis médical en fournissant au médecin la notice ou l'étiquette du produit.

### Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

L'utilisation de ce médicament n'a pas d'effets secondaires notifiés sur la reproduction. La réglementation en vigueur n'exprime aucune réserve sur la détection de la brucellose par voie intradermique chez les femelles.

### Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Aucun.

## Précautions pharmacologiques

---

### Interactions médicamenteuses et autres

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de ce médicament lorsqu'il est utilisé avec d'autres médicaments vétérinaires. La décision d'utiliser ce médicament, avant ou après un autre médicament vétérinaire, doit être prise au cas par cas.

### Incompatibilités

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

## Conservation

---

### Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 36 mois.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : utiliser le flacon immédiatement après ouverture.

### Précautions particulières de conservation selon pertinence

Conserver et transporter à une température comprise entre +2°C et +8°C.

Protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

### Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tout médicament vétérinaire non utilisé ou tout déchet dérivé de ce médicament vétérinaire doit être éliminé suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation locale sur les déchets.

## Présentation

---

### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

SYNBIOTICS EUROPE

23 rue Pierre-Gilles de Gennes

69007 LYON

### Classification ATC Vet

- QI02AR

- QI03AR

- QI04AR

### Laboratoire



SYNBIOTICS EUROPE

23, rue Pierre Gilles de Gennes

69007 LYON

Tél : 04.72.76.11.11

Fax : 04.72.76.11.10

Pour toute question, contacter ZOETIS

France au 0 810 734 937

<http://www.synbiotics.fr>

### Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/9562440 8/1988 - 20/12/1988 - 25/10/2013

### Date de première autorisation

1988-12-20

### Présentation et quantité

BRUCELLERGENE® OCB Boîte de 1 flacon de 5 mL

Code GTIN : 03760190300058